La Macquerie et les Accordailles : coutumes des Franches-Montagnes

Autor(en): **Beuret-Frantz, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **13 (1923)**

Heft 10-12

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1005010

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Schweizer Volkskunde
Folk-Lore Suisse.

Korrespondenzblatt der Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde | Bulletin mensuel de la Société suisse des Traditions populaires

13. Jahrgang — Heft 10/12 — 1923 — Numéro 10/12 — 13e Année

Beuret-Frantz, La Macquerie et les Accordailles. — Fretz, Zum Knoten in der Schürze. — Zivy, Elsäßisch-jüdische Sprichwörter. — Boner, Künden eines Todesfalles. — Schaller, Kilten. — Antworten und Nachträge: Lausen. Zu St. Gregorius als Bauer. — Fragen und Antworten: Varia. Bassamallergi. „Freut euch des Lebens". „Respis-Kerze". „Lieber Freund und Kupferstecher". — J. R., Notes de folklore du Conservateur Suisse (suite). — Vereins-Chronik. — Bücheranzeigen.

La Macquerie et les Accordailles.

(Coutumes des Franches-Montagnes.)

Par J. Beuret-Frantz (Saignelégier).

La population agricole du plateau Franc-Montagnard a repris l'habitude de cultiver le lin, soit pour bénéficier de la graine utilisée pour divers traitements domestiques, soit aussi pour tirer profit de la plante elle-même.

Jadis le travail du lin donnait lieu à diverses pratiques qui se sont presque perdues depuis la guerre.

Après la récolte du lin . . . et du chanvre[1]) il était organisé par village et par hameau une «braquerie» (macquerie). Les jeunes filles de la contrée se réunissaient et, en commun, à l'aide d'une macque ou «maque» (espèce de masse cannelée) elles écrasaient le lin et le chanvre pour en isoler les fibres textiles. Les plantes, préalablement séchées, étaient chauffées sur un fourneau rustique construit sur le lieu du travail. L'emplacement classique ne variait pas d'une année à l'autre, on le

[1]) On ne négligeait pas non plus la culture du chanvre, le nom d'un hameau «Les Chenevières» en garde le souvenir comme aussi le lieu dit de certaines pièces de terre.

choisissait généralement sous un grand sapin plusieurs fois séculaire. La macquerie (braquerie en terme local) se prolongeait plusieurs jours puisqu'il s'agissait de produire de l'ouvrage pour tous les habitants de la contrée, et elle se terminait par un bal champêtre.

Les vieux chants du pays, les gais rires de la jeunesse agricole et laborieuse alternaient avec une joyeuse sauterie sur l'herbe aux sons d'un violoneux et d'un clarinettiste, musiciens officiels de ces réjouissances automnales.

Ces fêtes, clôturant la besogne agricole, entraînaient la participation d'un grand nombre de «garçons» de l'endroit, des villages voisins et même de la frontière française «La Montagne de Maîche». La collaboration moins importante et moins assidue des «filles» avait pour conséquence de faire naître bien des querelles causées par la jalousie, résultat inévitable des rafraîchissements trop copieux qui étaient offerts.

Pendant les longues et interminables soirées d'hiver, à la faible lueur des «bûchilles» brûlant dans la «caboinatte» ou à la lumière vacillante de l'antique lampe à huile, alors que les hommes allumaient leurs pipes à l'amadou et fumaient un mauvais tabac, tout en contant des légendes sur les méfaits des animaux fantastiques ou des sorciers, les femmes filaient en s'imposant une tâche pour la soirée. La légende veut qu'à celles dont la «*Julienne*», le bonnet, avait été jeté par dessus les moulins, la Dame Blanche de Chantraine (près Noirmont) donnât une punition: «La quenouille était improductive, le fil emmêlé et cassable» tandis que pour les autres, «les sages» c'était l'ouvrage facile, la pelote ou la bobine inépuisable, l'abondance. Il était alors expressément défendu de travailler la veille de Noël; et encore aujourd'hui on répète:

«To le flai filai à lôvre di Nâ
Câ pô ètait schyë des mâ».
(Tout le fil filé la veille de Noël c'est pour lier des maux.)

On dit également que l'œuvre (le chanvre) laissé à la quenouille la veille de Noël est filé par le diable, aussi, subsista longtemps l'habitude de cacher dans le four, le même soir, quenouilles, fuseaux et ciseaux. Par contre, durant les journées d'hiver, les grands métiers en bois de nos tisserands de village étaient en activité. Nos cultivateurs tissaient la toile, le droguet, la mi-laine, ils travaillaient pour eux d'abord, pour le public ensuite. Ils confectionnaient des trousseaux

que certaines anciennes familles utilisent encore dans les grands jours et conservent précieusement, tels que nappes et serviettes finement travaillées et inusables. Le tissage était payé quatre sous l'aune et les gens habiles arrivaient à gagner entre deux et trois francs par jour. Il subsiste au pays quelques uns de ces anciens tisserands dont la rémunération est restée très modeste. La toile était blanchie sur la neige fondante ou sur le pré. Les grands métiers des tisserands restaient immobiles à la veillée de Noël, car la légende voulait que la toile tissée au mépris de cette prescription fût mangée par les souris.

* * *

Le dimanche qui précède un mariage est encore dans quelques uns de nos villages «*La tirie feu*» le jour du paiement de la finance de sortie de la vie de garçon. Les futurs époux en ce jour d'accordailles passé chez les parents de la fiancée reçoivent la visite du Conseil de la Société des garçons du village. Pendant que jeunes gens et jeunes filles du lieu attendent à une petite distance, le chef des garçons et son conseil pénètrent sur le seuil du logis pour offrir au fiancé, sur une assiette, un pistolet chargé d'une capsule et une clochette. Si celui-ci prend le pistolet et tire, c'est signe de son consentement à verser la contribution qui lui a été imposée, contribution qui varie selon la situation de fortune des futurs époux. «*Tschain ai ɣ é di bô devin l'ota*»: Quand il y a du bois devant la maison (terme local pour désigner l'aisance et la fortune) la rançon est plus élevée. Au bruit de la détonation du pistolet toute la jeunesse s'avance pour féliciter les futurs mariés, leur chanter de vieux airs du pays; elle est alors invitée à boire un verre de vin et à manger des «beignets». Une soirée dansante fait suite à cette cérémonie; au cours de celle-ci, la fiancée doit accepter de danser avec chacun des garçons présents. Mais par contre, si c'est le son de la clochette qui se fait entendre, des cris furieux se répandent aussitôt et, peu après, un «charivari» terrible est organisé. Ce charivari est cruel: clochettes, fouets, cornes, crécelles, etc. associent leur bruit infernal que coupent de temps à autre les quolibets envoyés par un porte-voix gigantesque. Presque toujours, le fiancé irascible cède le premier devant la patiente persistance des «garçons» à le taquiner et le ridiculiser.

Les derniers jours précédant la cérémonie du mariage, une amie de la fiancée l'accompagne à son futur logis où, entourée de jeunes gens de l'endroit, elle conduit son trousseau sur une voiture décorée. On y remarque un artistique coffre de chêne, contenant la belle et solide lingerie faite à la maison, le lit nuptial et une magnifique armoire. Au collier du cheval on a suspendu une poule vivante, liée par les pattes; doit-elle évoquer les petits travaux auxquels devra vaquer la fermière, symbolisant ainsi la collaboration active qui contribuera à l'aisance du ménage? ou bien est-elle destinée à être mise au «pot»? C'est peu probable, car nos populations sont trop pratiques pour songer à la table ou rééditer l'histoire de la poule aux œufs d'or.

On remarque toujours, aujourd'hui encore, à l'avant de la voiture le rouet (un «brogue» en terme local) et une quenouille, emblêmes du travail féminin. Dans cette coutume fort louable qui subsiste, les fiancées rivalisent d'orgueil pour introduire au futur nid rouet et quenouille richement ouvragés. On prétend que ces objets sont aussi des porte-bonheur . . . C'est peut-être vrai! . . . car chacun les recherche de nos jours pour en décorer son intérieur.

Nos vieilles grand'-mères, tout en filant, aimaient à fredonner un vieil air sur le rouet; en voici un couplet qui me revient à la mémoire:

«O mon cher rouet, ma blanche bobine
Vous me filerez mon suaire étroit,
Quand près de mourir et courbant l'échine
Je ferai mon lit éternel et froid.»

Ce sont là quelques souvenirs du bon vieux temps, à la vie simple et heureuse.

Zum Knoten in der Schürze.

In der „Schweizer Volkskunde" 8 (1918) S. 11 wird aus der Amtstätigkeit des Polizeirichters 4 in Bern ein volkskundlich interessanter Fall zur näheren Erörterung mitgeteilt, der uns einen bislang unbekannten Verlobungsbrauch belegen soll. Dieser würde darin bestehen, daß das Eheversprechen zweier Leute dadurch als bindend gekennzeichnet wird, daß der männliche Teil dem weiblichen einen Knoten in die Schürze bindet.

Im folgenden möchte ich nach einem auf dem Zürcher Staatsarchiv liegenden Nachgang aus den Zwanziger Jahren des 16. Jahrhunderts die Geschichte eines Liebesverhältnisses mitteilen, die volkskundlich außerordentlich interessant ist und unter anderem in gewissem Sinne auch auf den erwähnten Brauch anzuspielen scheint.